

Toujours pas de régulation contre les perturbateurs endocriniens

CHIMIE La législation européenne pour lutter contre ces substances chimiques dangereuses pour la santé a pris des années de retard

Quand l'Union européenne disposera-t-elle enfin d'une réglementation sur les perturbateurs endocriniens chimiques (PEC)? Ce sont environ un millier de substances de synthèse qui sont présentes partout dans notre environnement (pesticides, herbicides, plastiques, textiles, cosmétiques, ordinateurs, matériaux de construction...). Les plus connues du grand public sont le bisphénol A (dont l'UE a interdit l'usage dans les biberons) ou les phtalates. En raison de leur interaction avec les systèmes hormonaux, ces produits chimiques sont fortement suspectés d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine (lire ci-contre). Si bien que l'Organisation mondiale de la santé a qualifié les PEC de « menace globale ».

En dépit de la menace qu'ils représentent, l'usage de ces produits ne fait toujours pas l'objet d'un contrôle dans l'Union. Une situation dénoncée par les organisations non gouvernementales de protection de la santé et de l'environnement. Plusieurs légis-

lations européennes demandaient d'ailleurs que cette matière soit régulée : l'accord Reach sur les produits chimiques de 2006, la législation de 2009 sur les pesticides et celle de 2012 sur les biocides. Un agenda avait même été fixé. Première étape : établir la définition des PEC, sur base de laquelle des interdictions pourront être décidées. La procédure, qui est entre les mains de la Commission européenne, devait aboutir en décembre 2013. On attend toujours...

A tel point que la Cour européenne de Justice a condamné la Commission en décembre dernier pour son inaction. Mardi soir, cette dernière était d'ailleurs invitée à s'expliquer devant le

Parlement européen à Strasbourg.

Instiller le doute

Les choses avaient pourtant bien commencé. En janvier 2012, un premier rapport commandé par la direction générale (DG) Environnement, en charge du dossier, avait largement défriché le terrain, et notamment reconnu

les effets des PEC sur la santé. Suffisant pour effrayer l'industrie chimique, qui a commencé à sortir l'artillerie lourde du lobbying : lettres, mails, entrevues avec des fonctionnaires et des responsables de la Commission, mais aussi publications de rapports financiers (détaillant les pertes économiques qu'engendrerait une interdiction des PEC) ou scientifiques.

Objectif : instiller le doute dans l'esprit des décisionnaires pour paralyser leur action, comme le relevait dans nos colonnes (*Le Soir* du 20 mai 2015) la journaliste française Stéphane Horel, coauteur d'un rapport (« Une affaire toxique ») publié par l'ONG Corporate Europe Observatory, et d'un livre (*Intoxication*, Editions La Découverte) sur le même sujet.

A la manœuvre, d'après cette enquête, on retrouvait des associations sectorielles comme le Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic), l'Association européenne de protection des récoltes (ECPA), le Conseil américain de la chimie (ACC), mais

aussi des sociétés comme Bayer ou BASF.

L'industrie a également joué des divisions internes au sein de la Commission. La DG Environnement, favorable à l'application du principe de précaution, s'est retrouvée isolée. Et même déposée du dossier au bénéfice de DG Santé.

Victoire pour l'industrie chimique : en juillet 2013, alors que commencent les négociations pour le traité de commerce et d'investissement transatlantique (TTIP), la Commission décide de lancer une « étude d'impact » sur les perturbateurs endocriniens. Ce qui revient à rallonger substantiellement les délais législatifs : on a déjà plus de deux ans de retard. Devant l'hémicycle strasbourgeois, le commissaire européen à la Santé, Vytenis Andriuskaitis a promis des critères de définition des PEC « pour l'été ». L'eurodéputée belge Frédérique Ries (MR) l'a prise au mot, assurant que le Parlement européen serait attentif à ce qu'il respecte cette promesse. ■

BERNARD PADOAN

L'expert « Les conséquences peuvent être considérables »

ENTRETIEN ■■

Jean-Pierre Bourguignon a été professeur en endocrinologie pédiatrique à l'Ulg. Il a accédé à l'éméritat en octobre dernier, mais il est toujours responsable d'une unité de recherche en endocrinologie. Pour lui, les PEC relèvent de l'urgence sanitaire mondiale. « Ce qui se passe aujourd'hui va conditionner la situation dans plusieurs décennies, explique-t-il. Ce sont les fœtus dans les ventres des mères qui développeront des maladies dans 20, 30 ou 40 ans. »

Quels ont été les premiers effets connus des PE ?

Le premier perturbateur endocrinien identifié a été le diéthylstilbestrol, commercialisé sous le nom de distilbène. C'est un œstrogène de synthèse très puissant, qui était prescrit aux femmes enceintes. Au début des années 70, on a observé que les filles de femmes ayant pris du distilbène pouvaient présenter une forme extrêmement rare de cancer vaginal. Des chercheurs américains ont établi le lien entre les deux. Puis d'autres recherches ont montré que les perturbateurs endocriniens pouvaient provoquer des altérations de la fertilité chez le garçon, avec une dégradation de la qualité du sperme et le développement de cancers testiculaires. Les risques sont d'autant plus importants que l'exposition est précoce, notamment pendant le développement intra-utérin.

Il y a aussi un impact sur le système nerveux ?

On l'a vu avec les PCB : ce sont des substances isolantes aujourd'hui bannies,

mais qui sont très persistantes dans l'environnement. On a pu constater une baisse du quotient intellectuel chez certains enfants en parallèle avec une forte présence de perturbateurs endocriniens dans le placenta de la mère. Il y a une altération de la multiplication des neurones. Il semble que les perturbateurs endocriniens contrecarrent l'action des hormones thyroïdiennes, qui sont importantes pour le développement cérébral. On se pose des questions sur l'augmentation de maladies comme l'autisme, voire des syndromes d'hyperactivité. C'est très préoccupant : à l'échelle d'une population, les conséquences peuvent être considérables.

On s'interroge aussi de plus en plus sur le lien entre les PEC et l'obésité et le diabète de type 2...

C'est exact. Par exemple, chez les animaux, il est acquis que l'exposition au bisphénol A favorise le développement ultérieur de l'obésité. Chez l'humain, c'est évidemment toujours plus difficile à établir, en raison de la multifactorialité, et notamment du comportement alimentaire. Mais les indices sont suffisants pour que la France ait pris la décision de bannir complètement le bisphénol A de tous les contenants alimentaires. C'est le principe de précaution. En Belgique, on s'est limité à l'interdiction dans les biberons. Mais une femme enceinte est tout aussi vulnérable, et dans ces conditions, elle n'est pas du tout protégée. ■

Propos recueillis par
B. P.